



Votations fédérales du 9 juin 2024

Non à une médecine à deux vitesses !

Berne, le 6 mars 2024 : L'initiative « pour un frein aux coûts » exige un plafonnement des coûts de la santé pour les prestations relevant de l'assurance de base. La garantie de prise en charge n'existerait plus, et l'accès aux soins serait rationné. Seules les personnes qui peuvent se le permettre continueraient à être bien soignées en tout temps. Avec un tel frein aux coûts, la médecine à deux vitesses deviendrait une réalité. De nombreuses organisations du secteur de la santé s'y opposent fermement.

Avec l'initiative « pour un frein aux coûts », soumise au peuple le 9 juin prochain, les personnes couvertes par l'assurance de base n'auraient plus aucune garantie d'accès aux soins en temps utile. Elles pourraient faire face à de longs délais d'attente. Plusieurs organisations du secteur de la santé s'y opposent et lancent une campagne nationale contre cette initiative qu'elles jugent dangereuse.

Pour l'heure, ce comité est déjà composé des organisations nationales suivantes :

- Aide et soins à domicile Suisse (Spitex Suisse)
- Association suisse des infirmières et infirmiers (SBK-ASI)
- Association suisse des réseaux de médecins (medswissnet)
- Fédération des médecins suisses (FMH)
- Fédération suisse des associations professionnelles du domaine de la santé (svbg-fsas)
- Foederatio Medicorum Chirurgicorum Helvetica (FMCH)
- Les Hôpitaux de Suisse (H+)
- Médecins de famille et de l'enfance Suisse (mfe)
- pharmaSuisse (Société Suisse des Pharmaciens)
- Physioswiss (Association Suisse de Physiothérapie)
- Schweizerisches Konsumentenforum (kf)

Des conséquences perverses passées sous silence

Déposée avant la pandémie, l'initiative veut limiter la prise en charge des coûts par l'assurance obligatoire des soins. L'augmentation des coûts moyens par personne assurée et par an dans l'assurance de base ne devrait en effet pas dépasser de plus d'un cinquième l'évolution des salaires nominaux. L'initiative ne dit toutefois pas comment cela doit être réalisé. En y regardant de plus près, le mécanisme se révèle être une catastrophe pour l'accès aux



soins en Suisse. La couverture d'assurance serait massivement péjorée au fil des ans et des restrictions arbitraires en découleraient.

Le Conseil fédéral met lui-même en garde contre le risque de rationnement. Celles et ceux qui n'ont pas les moyens de souscrire à une assurance complémentaire coûteuse ou de prendre complètement à leur charge leurs traitements médicaux seraient laissés sur le carreau. Les patient·es dépendant de soins de santé financés par la solidarité seraient ainsi les principales victimes de cette médecine à deux vitesses.

Un mécanisme conjoncturel rigide et absurde

Le couplage des dépenses de santé à la conjoncture est tout à fait absurde. Si le frein aux coûts avait été introduit en l'an 2000, plus d'un tiers des prestations de l'assurance de base ne seraient pas couvertes aujourd'hui. Une récession pourrait du reste entraîner une réduction des prestations dans le domaine de la santé. Il est pourtant avéré que les besoins en soins s'accroissent en période de crise économique. Il n'est dès lors pas dans l'intérêt de la population suisse que les assurances cessent de payer les traitements médicaux au moment où ils sont le plus nécessaires.

Des coûts de personnel dont on ne peut faire l'économie

Le secteur de la santé est depuis longtemps dans la ligne de mire en termes de maîtrise des coûts. C'est le personnel qui en souffre le plus. Ce projet de frein aux coûts augmente encore la pression néfaste sur ses épaules et va à l'encontre des engagements pris par l'initiative sur les soins infirmiers, plébiscitée par le peuple en 2021. La nécessité d'économiser renforcerait le manque de personnel qualifié dans le secteur de la santé et entraînerait de nouvelles et dangereuses pénuries.



Contacts médias

Interlocuteurs pour la Suisse romande des organisations nationales fondatrices du comité contre l'initiative pour un frein aux coûts (Association Avenir Santé publique)

- **Aide et soins à domicile Suisse (Spitex) ;**
Marianne Pfister, co-directrice : pfister@spitex.ch
- **Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI-SBK) ;**
Sophie Ley, présidente : sophie.ley@sbk-asi.ch
- **Fédération Suisse des Associations professionnelles du domaine de la santé (FSAS-SVVG) ;**
Gabi Fontana, vice-présidente : gabi.fontana@svde-asdd.ch
- **Foederatio Medicorum Chirurgicorum Helvetica (FMCH);**
Michele Genoni, président : sekretariat@fmch.ch
- **FMH (Fédération des médecins suisses) ;**
Philippe Eggimann, vice-président : kommunikation@fmh.ch
- **Les Hôpitaux de Suisse (H+) ;**
Anne-Geneviève Bütikofer, directrice : medien@hplus.ch
- **Médecins de famille et de l'enfance Suisse (mfe) ;**
Sébastien Jotterand, vice-président : sebastien.jotterand@ehc.vd.ch
- **PharmaSuisse (Société Suisse des Pharmaciens) ;**
Martine Ruggli, présidente : medien@pharmasuisse.org
- **Physioswiss (Association Suisse de Physiothérapie) ;**
Osman Besic, directeur : osman.besic@physioswiss.ch
- **Schweizerisches Konsumentenforum (kf) ;**
Babette Sigg Frank, présidente : praesidentin@konsum.ch
- **Association suisse des réseaux de médecins (medswissnet) ;**
Anne Sybil Götschi, présidente : annesybil.goetschi@medsolution.ch

Coordination médias en Suisse romande

- François Huguenet / Fabien Wildi (ftc communication), 021 614 77 76,
info@frein-aux-couts-non.ch